



Epidémiologie  
Santé Animale



Thématique Veille sanitaire Internationale	
Note d'information	23/05/2019

## DES FOYERS D'INFLUENZA AVIAIRE FAIBLEMENT PATHOGENES H3 EN FLANDRE - BELGIQUE

**Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :** Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Sylvain Falala (Inra), Yves Lambert (DGAL), Alizé Mercier (Cirad)

Auteur correspondant : [julien.cauchard@anses.fr](mailto:julien.cauchard@anses.fr)

### **Sources :**

- Communication des autorités vétérinaires de Belgique (Afsca) au Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (CPVADAAA) de la Commission européenne du 13 mai 2019 ([lien](#))
- Arrêté ministériel du 16 mai 2019 portant des mesures d'urgence pour empêcher la dispersion du virus de l'influenza aviaire de type H3 par Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

- Trente-six foyers d'influenza aviaire faiblement pathogènes (IAFP) non H5/H7 ont été confirmés en Belgique en 2019.
- Le premier foyer a été confirmé en janvier 2019 et seule la Flandre est atteinte à ce jour.

Un premier foyer d'IAFP H3N1 a été confirmé en janvier 2019 dans le cadre du programme de surveillance belge de l'IA dans un élevage plein-air de poules pondeuses. L'élevage a été dépeuplé à l'initiative de l'exploitant.

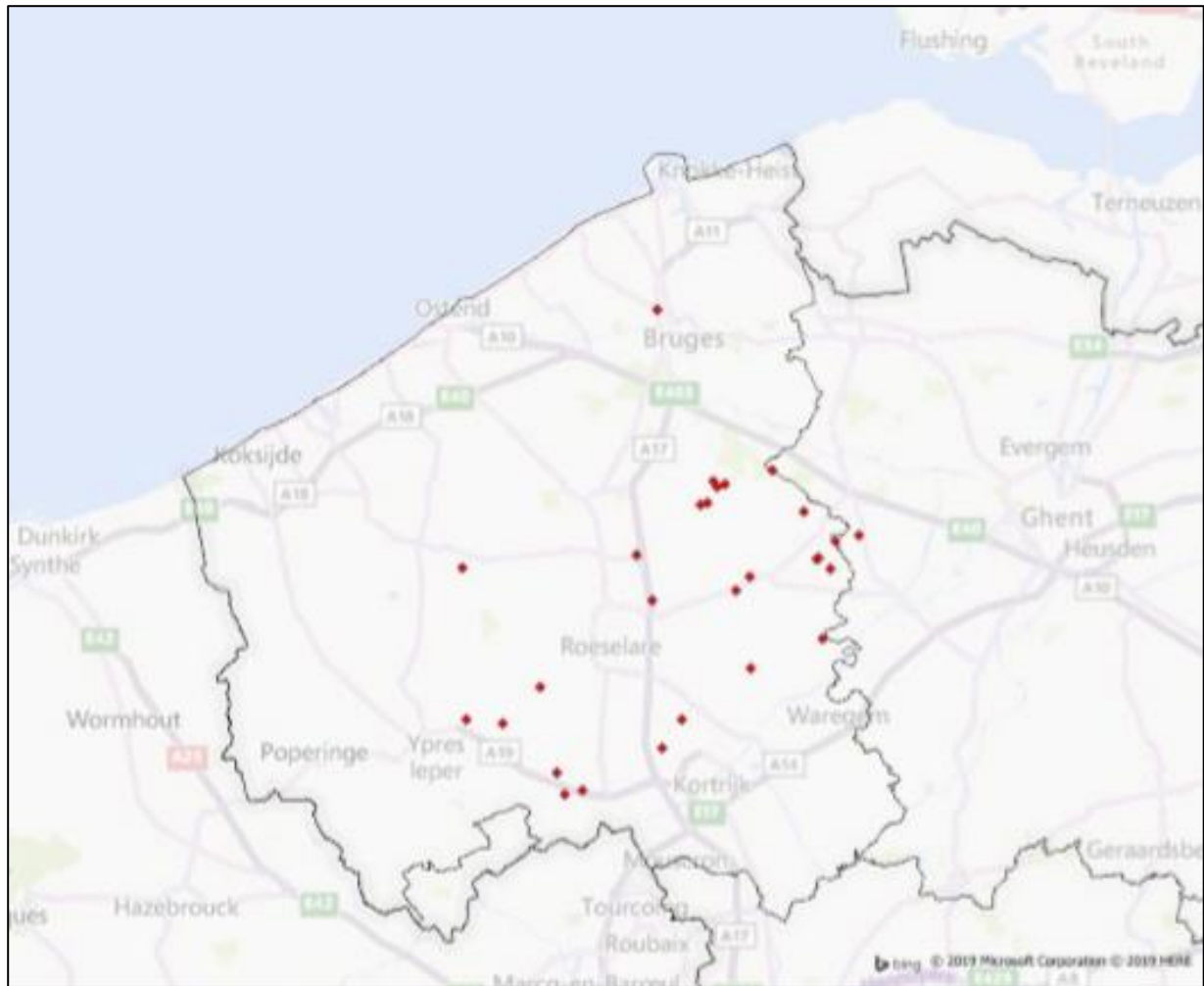
L'infection a de nouveau été confirmée dans cet élevage le 6 avril 2019 et se propage depuis la dernière semaine d'avril dans la région de Flandre occidentale.

Au 13 mai, 36 foyers non H5/H7 ont été confirmés par PCR, dont 31 H3 (6 typés H3N1) et cinq non typés en raison d'une charge virale trop faible.

Le virus H3N1, faiblement pathogène et lié génétiquement à une souche isolée en 2017 aux Pays-Bas chez un oiseau sauvage, n'est pas à déclaration obligatoire.

Le tableau clinique se caractérise par un défaut de la qualité des œufs, une baisse significative de la production et de la prise de nourriture. La mortalité est dans certains cas élevée (25-30 %), jusqu'à 60 %<sup>1</sup>. La propagation dans un élevage peut être lente et parfois même asymptomatique.

L'enquête n'a pas montré de lien épidémiologique entre les élevages atteints (poules pondeuses, poulets, dindes), ni d'autre agent pathogène commun qui pourrait être mis en cause. Mais il faut constater que tous les foyers sont pour l'instant localisés dans une zone géographique relativement délimitée.



**Figure.** Distribution géographique des foyers d'IAFP en Belgique détectés en 2019 (au 13 mai)

Des mesures réglementaires précises ont été prises par les autorités belges pour contenir cet épisode infectieux par un arrêté ministériel datant du 16 mai 2019. Cet arrêté rend plus strictes les critères d'envoi d'échantillons en cas de suspicion, restreint les mouvements de véhicules et de personnel dans les exploitations, renforce les mesures de nettoyage, régule le transport des animaux et précise le traitement du fumier, lisier et litière.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que la distinction entre souches FP et HP se base sur des caractéristiques génétiques des souches, et ne préjuge pas dans tous les cas de la pathogénicité observée sur le terrain, qui peut être variable selon les espèces cibles et selon les souches, qu'elles soient classées FP ou HP.

### **Pathogénicité des souches d'influenza**

La différenciation entre les virus hautement et faiblement pathogènes se fonde sur les résultats des tests de laboratoire, définis dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE.

Cette caractérisation est spécifique aux volailles et autres oiseaux, et ne concerne pas d'autres espèces susceptibles d'être infectées par les virus de l'IA, dont les humains (lien : [portail influenza aviaire de l'OIE](#)).

### **Pour en savoir plus**

[Une carte interactive et une série temporelle permettent de représenter l'évolution spatiale et temporelle des foyers domestiques et cas sauvages depuis le 26/10/2016 en fonction du sous-type de virus influenza aviaire sur le site de la Plateforme ESA.](#)

Point influenza aviaire en Europe du 12/03 au 12/05/2019 : pas de nouveau foyer confirme depuis le 8 avril ([note de la Plateforme ESA](#)).

[Bulletin hebdomadaire veille sanitaire internationale semaine 21 \(2019\).](#)

[Avis de l'Anses relatif à « l'ajustement des niveaux de risque d'infection par l'influenza aviaire hautement pathogène, quelle que soit la souche, des oiseaux détenus en captivité sur le territoire métropolitain à partir des oiseaux sauvages »](#)

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu  
«© <https://www.plateforme-esa.fr/> »